



Débat sur INSPIRE et les infrastructures de données spatiales

Animateur du débat : Marc Leobet, CNIG

En guise d'introduction, Marc Leobet (CNIG) a rappelé que le CNIG a pris acte de la transposition française d'INSPIRE, sans toutefois être « complètement enthousiaste ». Ses membres reconnaissent qu'il reste des « attentes fortes » sur trois sujets essentiels : la clarification de la production entre les collectivités locales et l'État, la coordination des acteurs et l'organisation économique de la production et du partage de l'information. Aux intervenants de préciser lequel de ces trois sujets leur semble prioritaire...

Pour Alain Prallong (Realia), il est primordial de faire avancer la représentativité d'un certain nombre d'acteurs qui, dans le cadre de la mise en oeuvre d'INSPIRE, vont être amenés à apporter leur contribution, voire à mettre en place des dispositifs spécifiques. Le schéma de coordination proposé par Patrice Parisé, Directeur Général de l'IGN, intègre déjà une partie des idées proposées par, entre autres, les Collectivités locales : l'échelon régional est pris en compte. Il serait souhaitable d'aller plus loin dans ces échanges, dans cette représentativité des différents acteurs et de faire en sorte que les flux ne soient pas seulement pyramidaux.

En tant que Président Directeur Général d'une société, Pierre-Emmanuel Langlois (GéoSignal) estime que « la vertu de l'exemple peut faire avancer les choses » ; l'exemple par la réussite, par le concret. En dehors des schémas théoriques, nécessaires, faire avancer la clarification de la production permettrait de faire remonter des signes très encourageants sur la perception de la directive et de sa mise en œuvre. Simultanément, il serait important de faire avancer, sans retard, les opérations de production.

Représentant les espaces naturels, Sophie Gras (ATEN) considère que ces acteurs locaux, producteurs de données, doivent être entendus. Proches du terrain, ils sont impactés « en première ligne » par INSPIRE et devront pouvoir l'appliquer dès demain. Dans cette optique, clarifier l'organisation de la production paraît indispensable.

Pour François Salgé (MEEDDAT, AFIGÉO), la clarification du rôle des acteurs est un des axes de travail sur lequel il faut mettre l'accent, tout en gardant une approche pragmatique. Un objectif d'une loi sur la géoinformation serait raisonnable. Portée par une initiative parlementaire, cette loi pourrait émaner d'un travail collectif, informel dans un premier temps. Aujourd'hui, les acteurs de la géomatique seraient déjà à même de définir son contenu. Elle consacrerait le concept d'infrastructure française de données géographiques et clarifierait le rôle des acteurs.

Chargé de mission dans une collectivité territoriale et animateur du groupe IG de l'Association des régions de France, Joël Tignon (Conseil régional du Nord – Pas de Calais) souhaite que les problèmes de gouvernance soient réglés « une bonne fois pour toute ». Aujourd'hui, il y a réellement un problème de gouvernance entre collectivités, entre les collectivités et l'État. Demain, il faudra dépasser cet obstacle pour que les données publiques soient accessibles au plus grand nombre.

Reprenant les recommandations du CNIG, Patrice Parisé (IGN) est convaincu que « l'organisation de la production, de l'entretien, de la diffusion de l'information géographique, notamment entre les niveaux locaux et nationaux [...] » demeure le point crucial. Une loi sur la géoinformation est probablement nécessaire mais il serait « hasardeux » de vouloir la rédiger dès maintenant. Une approche pragmatique est préférable. Conformément aux orientations du CNIG, il s'agirait de mettre en place un dispositif, de commencer à le faire fonctionner... avant de s'engager dans un processus législatif lourd, complexe, difficile à faire évoluer une fois la loi votée. Ce n'est qu'une fois les premières actions menées que les blocages apparaîtront et pourront être levés par des aspects législatifs.



Pour autant, la question du dispositif reste posée. Le schéma de coordination proposé fait apparaître des liens entre les collectivités territoriales et l'État qu'il semble nécessaire de préciser.

Pour Patrice Parisé (IGN), il ne s'agit pas de « liens de subordination » mais de liens à double sens entre le niveau central et le niveau territorial ; des liens d'ordre politique (« de principe ») et d'ordre technique. C'est un système de « poupées russes » qui vise à regrouper le maximum d'acteurs.

Pour Marc Leobet (CNIG), cette organisation est dans la directive et demeure fidèle à l'esprit du Groupe de travail du CNIG « INSPIRE et collectivités ». Il est primordial d'avoir un relais entre le niveau central (« parisien ») et les régions (« locales ») et de favoriser la remontée d'information par étape : local, régional, central, européen. Ce type d'organisation de concentration de l'information reste traditionnel.

« Quelle place réserve-t-on alors à l'initiative privée ? » s'interroge François Salgé (MEEDDAT, AFIGÉO). Lors de la mise en place d'infrastructure de données géographiques, il y a de la place pour des partenariats public-privé (PPP). A l'instar de GéoSignal qui investit dans la mise en œuvre d'INSPIRE, les entreprises peuvent être intéressées pour être parties prenantes de ce dispositif. Il serait peut-être dommage de les écarter de ces infrastructures de données géographiques.

Selon Yves Riallant (AFIGÉO), dans le dispositif proposé, il apparaît qu'il n'y a que de la maîtrise d'ouvrage et pas de maîtrise d'œuvre... En tant qu'ancien Directeur Général des Routes, Patrice Parisé (IGN) ne voit pas comment transposer ce type de partenariat, lié à la délégation de service public, à la directive INSPIRE. Les infrastructures de données géographiques (spatiales) demeurent éloignées des infrastructures « classiques » telles que les routes...

Pour des sociétés comme GéoSignal, ces PPP présentent de réelles opportunités pour tous si toutes les précautions sont prises en amont. Très réceptives à ces ouvertures, les entreprises privées sont prêtes à aller de l'avant, « sans faire du tout ou rien ». Techniquement ou commercialement, elles souffrent d'investir dans des directions qui s'arrêtent du jour au lendemain. Ces PPP les intéressent s'ils permettent d'avoir des résultats « partagés d'un point de vue sociétal », s'ils sont reproductibles, si la part de l'investissement par rapport au service se justifie... Le principe de ces partenariats reste séduisant même si les entreprises sont conscientes des désillusions possibles au vu du fonctionnement de l'administration.

Avant de conclure ce débat, Marc Leobet (CNIG) a stipulé qu'en avril 2009, les États membres de l'Union Européenne ont décidé qu'il existerait une directive sur le Transport Intelligent et que son premier considérant est "vu INSPIRE". Dès 2011, cette directive sera effective. Elle est le signe que la directive cadre INSPIRE est appelée à se ramifier autour de différents métiers. En parallèle, les ministères et les collectivités prennent conscience qu'ils doivent aller dans ce sens : les budgets, les commandes se multiplieront dans les années à venir. Dans ce contexte, les entreprises privées seront amenées à apporter du développement, des conseils...

Compte rendu réalisé par Blandine Dewynter



Développement Territorial et Information Géographique

3 rue Jean Moulin

09 400 Tarascon-sur-Ariège

(+33) 5 61 02 89 95

(+33) 6 33 30 68 90

<http://dewynterconseil.free.fr>